

## Ville de Saint Germain du Puy Conseil Municipal du mardi 1er juin 2010

Le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy, après avoir pris connaissance du communiqué des représentants de cinq organisations d'élus, intitulé « **Le projet de réforme territoriale: une menace sérieuse pour l'intervention publique locale – un mouvement brutal de recentralisation** » (annexe n°1), déclare l'approuver totalement.

Il y est exprimé le refus d'une réforme « *aux conséquences démocratiques, sociales et politiques qui s'avèreraient dramatiques pour l'intérêt général* », et le souhait « *d'une grande réforme de l'organisation territoriale, démocratique, ambitieuse et solidaire, associée à des moyens humains et financiers adaptés (...) d'une réforme juste qui conduit à réduire les inégalités territoriales et fiscales, qui fasse vivre la démocratie locale, qui donne aux collectivités les moyens de répondre aux besoins de la France confrontée aux défis économiques, sociaux et environnementaux* ».

Il soutient l'appel qui conclut cette déclaration: « *Nous demandons solennellement aux parlementaires, dans leur diversité, aux centaines de milliers d'élus de France, aux personnels territoriaux, aux associations et aux citoyens de notre pays de se mobiliser, ensemble, pour obtenir le retrait de ces réformes.* »

XXX

Le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy approuve d'autant plus cette prise de position qu'il a déjà souhaité alerter, soit par des motions, soit par la voix de son Maire, sur l'extrême gravité de ces réformes qui s'annonçaient dans ce contexte actuel de crise économique et financière mondiale. Cela a été le cas lors du débat sur les orientations budgétaires (cf annexe n°2), et lors de la cérémonie dite des « vœux » de janvier dernier.

Le Maire avait alors en effet indiqué son « incompréhension » de la contradiction existant entre les discours, y compris celui de notre Président de la République, et le fait qu'en même temps, tout au long de l'année 2009 et à marche forcée, le parlement a approuvé, parfois dans la douleur, des lois qui vont affaiblir et réduire considérablement cette capacité d'initiative de la puissance publique de notre pays, au même titre que des textes qui lui seront également présentés cette année.

En effet, ces textes, de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) d'où découle le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, à la réforme de la fiscalité locale et la disparition de la Taxe Professionnelle, vont tous justement dans ce sens: celui d'affaiblir la puissance publique alors que justement, en même temps, le Président déclarait dans son intervention télévisée du 31 décembre dernier que « l'année 2009 a vu une crise économique mondiale, mais la France a bien mieux résisté que les autres pays. ».

« Il a raison », indiquait alors le Maire quelques jours après cette allocution à l'occasion de la cérémonie dite « des vœux », ajoutant « *...la France, et notamment notre département, comme venait de lui préciser Madame le Préfet du Cher. Cela veut dire que les collectivités locales du Cher ont joué le jeu à la demande de l'État, afin d'être l'amortisseur social de la crise. C'est ce qu'avaient dit au Congrès des Maires de France, tous les ministres présents - le Président n'ayant pas pu s'y rendre pris « par ailleurs » - et notamment les trois ministres présents à mes côtés lors de la première séance que j'ai eu l'honneur de coprésider. (...) Mais tous ont précisé pourquoi, ce que n'avait pas fait le Président: « cette résistance a été le fait de la qualité des actions et interventions de la puissance publique de l'État et des collectivités locales très sollicitées,*

**alors que l'intervention privée était déficiente.** ». Ils ont remercié à plusieurs reprises tous les élus locaux présents à ce congrès. »

Or, avait donc rappelé le Maire, les textes qui allaient être présentés cette année au Parlement, notamment « La réforme territoriale », allaient donc affaiblir notre pays, citant ce qu'affirmaient deux spécialistes de la question:

... « Si ce qui se met en place n'est pas revu, ce qui se prépare est la remise en cause du service public local historique existant dans notre pays depuis des générations, à un niveau et avec des conséquences que les gens n'imaginent même pas. ». C'est ce qu'explique Philippe Laurent, Maire de Sceaux et Vice-président du Conseil général des Hauts de Seine, un de mes amis personnels, classé pourtant « Maire de sensibilité divers droite ».

En second lieu, voici ce qu'écrivait il y a moins d'un mois le Directeur Général des Services d'un grand département, également reconnu sur ces questions: « Avec ce qui se prépare, nous allons vers un assèchement des collectivités locales: les régions et les départements privés de toute dynamique financière n'auront pas d'autres choix, à l'échéance 2012, que d'appliquer dans leur budget les textes et les règles que l'État leur impose légalement dans leurs dépenses, du fait des compétences obligatoires qu'elles ont à appliquer. ». Et après en avoir détaillé les causes, il précisait: « ...ce sera donc la fin des solidarités territoriales » entre les régions et départements où se concrétisent aujourd'hui les activités économiques, et les autres.

Le Maire avait alors conclu son propos en indiquant que « cela est pour moi d'une extrême gravité, car cette remise en cause de la puissance publique est d'autant plus incompréhensible qu'elle va à l'encontre de tout ce qui a été dit dans les discours prononcés en 2009, sur la « nécessaire moralisation du système spéculatif et financier qui avait pollué l'économie réelle »; sur la nécessité de relancer l'économie mondiale par l'augmentation de la dépense publique, à l'instar donc de ce qui a permis à notre pays de mieux résister, comme indiquait un très haut responsable économique du FMI, libéral et conservateur jusqu'en 2007...

Et voilà, l'année 2009 est terminée... la bourse a enregistré une hausse de plus de 22% par rapport à 2008. L'argent afflue de nouveau... aux mêmes endroits, dans la sphère financière de l'économie, et la façon dont il est de nouveau utilisé est identique à celle précédant la crise. Les mêmes mécanismes se remettent en route comme si elle n'avait jamais eu lieu !

Or, le réchauffement climatique, l'accroissement des inégalités, la précarisation galopante, partout dans le monde, qui font que même chez nous, désormais de plus en plus de gens fouillent les poubelles pour vivre ou survivre, ont montré et montrent chaque jour les limites et les aberrations de ce système. Il nous faudrait réorienter nos ressources financières et humaines, imaginer de nouvelles façons de faire, originales et novatrices. Et pourtant...

Les conditions d'une récession plus sévère que celle connue en 2008 restent donc réunies, pensent certains économistes, ceux qui déjà parlait d'une crise probable voici quelques années, et que l'on écoutait pas, bien évidemment.

Dans ce contexte, je pense personnellement que les réformes en cours ne représentent pas une avancée, mais un retour en arrière, remettant justement en cause la capacité de la France à faire face à cette prochaine crise.

C'est cette principale raison qui me fait m'y opposer, comme je l'ai dit aux ministres présents à nos côtés lors de ce Congrès des Maires de France, « congrès de l'incompréhension, de l'inquiétude, du refus voire même de la colère » comme l'a qualifié la presse nationale. Congrès des représentants du peuple le plus proche de lui, de plus en plus mis en première ligne sans avoir toujours les moyens d'y répondre; celui des élus fusibles quand c'est la société qui disjoncte et que c'est elle qu'il faudrait changer. ».

Le Maire avait tenu à préciser que « *Ce sont ces réflexions, ces analyses qui me confortent personnellement aujourd'hui. Y compris, par exemple, mon refus de voter une hausse à deux chiffres de la fiscalité départementale, parce qu'il fallait, me semble-t-il, alerter les citoyens sur ce qui s'annonçait, tout en refusant de leur faire payer, qu'ils soient entrepreneurs-artisans de l'économie réelle ou habitants du Cher payant les impôts locaux dits « des ménages », une crise dont ils n'avaient aucune responsabilité, cette crise étant due à la folie des apprentis sorciers de la finance.* ».

xxx

Quelques mois plus tard, ces phrases résonnent en pleine actualité, au moment où la réforme dénoncée par ces associations d'élu(e)s se conjugue avec la volonté de faire payer aux peuples du monde, au nom de la « réduction des déficits publics », la facture que les « nouveaux *saigneurs* » de la planète et leurs apprentis sorciers financiers ont fait subir à l'économie réelle.

Même s'il y aurait beaucoup à dire sur l'origine des déficits publics, à quoi ils étaient destinés; pourquoi depuis quelques années on les a « laissé filer »; et surtout sur la façon dont on pourrait les résorber dans la durée, il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de ces déficits, ni même de contester la nécessité de les ramener à un niveau raisonnable, mais de vous alerter de nouveau sur le fait qu'ils vont surtout servir de prétexte supplémentaire pour justifier la mise en place de mesures, déjà annoncées et décidées dans plusieurs pays de la zone « Euro » (Grèce, Portugal...).

En effet, pour ne prendre qu'un seul exemple, le gel des dotations de l'État aux collectivités locales. Cela veut dire moins d'argent pour les budgets des régions, départements et communes qui font 73% des investissements de notre pays. Cela veut dire que, concrètement, il y aura moins de travaux, moins de commandes aux entreprises et artisans locaux, mais aussi moins de crédits pour l'ensemble des services publics et équipements locaux, comme ceux envers la petite enfance, envers les anciens, ceux concernant l'éducation, les services périscolaires, la culture, le sport, la solidarité... C'est bien une remise en cause de services qui étaient adaptés à la situation sociale des familles et de la population de chaque commune de France, avec au contraire, des hausses de la fiscalité et des taxes dites « locales ».

Ces mesures annoncées vont coûter cher aux contribuables, et cher à la France. C'est la raison qui nous fait dire aujourd'hui que ce document qu'approuve notre Conseil Municipal est bien plus qu'une simple motion ou un signal d'alarme tiré à la population...

*Nota: ce texte a été approuvé par les 26 conseillers de la liste « Vivre ensemble à Saint Germain » conduite par Maxime Camuzat, les 3 conseillers de la liste « Pour le progrès » s'étant prononcés contre.*

#### Annexes:

-N°1: communiqué des représentants de cinq organisations d'élu(e)s, intitulé « Le projet de réforme territoriale: une menace sérieuse pour l'intervention publique locale – un mouvement brutal de recentralisation » du 26 mai 2010.

-N°2: introduction au débat sur les orientations budgétaires présentée lors de la réunion du Conseil Municipal de Saint Germain du Puy du 22 février 2010

# **Le projet de réforme territoriale :**

## **Une menace sérieuse pour l'intervention publique locale**

### **Un mouvement brutal de recentralisation**

Nous, représentants des Associations d'élus-e-s de gauche, socialistes, communistes, citoyennes, progressistes, radicales et écologistes, réaffirmons notre attachement aux collectivités locales, communes, départements et régions, pour les services indispensables qu'elles rendent aux citoyens, pour leur engagement en matière de politiques publiques innovantes et de développement solidaire et durable, et pour leur capacité à apporter un nouveau souffle à la démocratie et à la citoyenneté.

Dans le contexte de crise majeure que nous traversons aujourd'hui, le projet de réforme des collectivités et des finances locales porté par le gouvernement constitue une menace d'une gravité sans précédent contre l'intervention publique locale et pour les enjeux de développement et de croissance durable qui lui sont associés.

Il porte les germes d'une régression démocratique unique dans l'histoire de la République, masquant, sous des arguments aux accents populistes, un mouvement brutal de recentralisation, anachronique au regard de l'environnement européen, de l'histoire de la décentralisation et des défis environnementaux.

XXX

Nous exigeons le retrait du projet de loi car la réforme voulue par le gouvernement conduit à un recul de la démocratie territoriale.

Le projet gouvernemental planifie l'affaiblissement simultané des régions et des départements. Le conseiller territorial consacre le cumul des mandats, la confusion des fonctions et l'éloignement des élus de leurs concitoyens. Il annonce, à terme, la disparition des départements et des régions et du principe de subsidiarité.

Le projet gouvernemental porte une atteinte sévère à l'autonomie locale en privant les collectivités de compétences institutionnelles et fiscales, dont certaines pourtant reconnues constitutionnellement. – Comme l'illustre le cas du « Grand Paris », exemple de démarche autoritaire et de reprise en main par l'Etat de prérogatives relevant des élus locaux, ou comme les conditions de création des métropoles telles que prévues dans le projet de loi.

Le projet gouvernemental réaménage la clause de compétence générale : pure hypocrisie cependant si les moyens financiers ne sont pas associés aux capacités d'intervention des collectivités.

Nos associations d'élus sont fermement opposées à la création du conseiller territorial et aux modes de scrutin qui lui sont associés, qui font fi de la parité, de la représentativité des territoires et de la diversité des habitants.

L'accélération du calendrier d'adoption de la loi montre la fébrilité du gouvernement face à l'opposition croissante de très nombreux élus, y compris dans les rangs de la droite, et de nos concitoyens, conscients des enjeux politiques et sociaux de cette réforme.

Nous en exigeons le retrait: les collectivités locales sont le moteur de la vitalité de notre pays : véritables « amortisseurs des crises », elles protègent nos concitoyens dans leurs besoins par des services publics dynamiques. Elles constituent le principal soutien aux secteurs culturel, sportif et associatif ; enfin, elles sont la clef de voûte du développement économique des territoires et de la création d'emplois de proximité.

Réalisant 73% de l'investissement public, les collectivités ont un rôle prépondérant dans l'économie nationale. 800 000 emplois dépendent directement ou indirectement de la commande des collectivités.

La suppression de la taxe professionnelle, la baisse des dotations, le report des charges de l'Etat sur les différentes collectivités alors que celles-ci n'ont pratiquement plus d'autonomie fiscale programment l'asphyxie financière des collectivités et l'aggravation des inégalités entre les territoires. C'est la traduction d'une recentralisation autoritaire des pouvoirs au détriment de la démocratie.

Ce processus de centralisation obère les possibilités d'actions diversifiées des collectivités. Il condamne les fortes capacités de relance dont les collectivités sont porteuses.

xxx

Nous refusons une réforme fondée sur la poursuite d'intérêts partisans et dont les conséquences démocratiques, sociales et politiques s'avèrent dramatiques pour l'intérêt général.

Nous nous prononçons en faveur d'une grande réforme de l'organisation territoriale, démocratique, ambitieuse et solidaire, associée à des moyens humains et financiers adaptés.

Notre conception d'une réforme juste est celle qui conduit à réduire les inégalités territoriales et fiscales, qui fasse vivre la démocratie locale, qui donne aux collectivités les moyens de répondre aux besoins de la France confrontée aux défis économiques, sociaux et environnementaux.

Nous demandons solennellement aux parlementaires, dans leur diversité, aux centaines de milliers d'élus de France, aux personnels territoriaux, aux associations et aux citoyens de notre pays de se mobiliser, ensemble, pour obtenir le retrait de ces réformes.

**Nous en appelons à un nouveau Pacte Républicain entre l'Etat et les collectivités**

**Etienne BUTZBACH**, Président de l'ARECA, Elus du Mouvement Républicain et Citoyen

**André CHASSAIGNE**, Président de l'ANECR, Elus Communistes et républicains

**Jean-François CARON**, Président de la FEVE, Elus Verts et écologistes

**Claudy LEBRETON**, Président de la FNESR, Elus Socialistes et républicains

**Patrick MOLINOZ**, Président de l'ANEGRR, Elus de la Gauche radicale et républicaine

## **Ville de Saint Germain du Puy Conseil Municipal du lundi 22 février 2010:**

### **Introduction au débat sur les orientations relatives au budget 2010:**

#### **Introduction de Maxime Camuzat, Maire.**

En ce qui concerne les orientations budgétaires pour cette année, je tiens à préciser en introduction, que la préparation de notre budget 2010 intervient dans un contexte national législatif mouvant et incertain, entre la toute récente suppression de la Taxe Professionnelle et la loi dite « de réforme territoriale » à venir. Il m'est donc apparu nécessaire de faire le point sur ces évolutions, et ce, plus largement que d'habitude, car je suis de ceux qui pensent que si elles aboutissent dans le sens de ce qui a déjà été acté, elles induiront un retour vers une centralisation étatique visant à « reprendre en main » les dépenses des départements et des communes, avec deux conséquences directes et hélas complémentaires: une explosion de la fiscalité locale des ménages et une régression des services publics locaux, tels que les citoyens de notre pays les connaissent et les utilisent depuis des décennies.

Ce mouvement va dans le sens d'un choix d'une société qui sera de moins en moins solidaire, déséquilibrée socialement et territorialement, certains cumulant les deux avantages et d'autres, les deux handicaps. Il constitue une attaque sans précédent sur ce que le processus de décentralisation induisait: mettre au plus près des habitants, des services et équipements adaptés aux hommes et aux territoires qui font la diversité de la nation française, le rôle de l'État étant justement de rééquilibrer par la dépense publique issue des prélèvements qu'il effectue, la richesse produite collectivement, en la répartissant de manière à ce que ceux qui ont le moins d'atouts, ou qui sont les plus fragiles, puissent en bénéficier.

S'il ne fallait citer qu'un seul spécialiste du sujet, je choisirais Philippe Laurent, Maire de Sceaux, Conseiller général des Hauts-de-Seine, Président de la Commission des finances de l'Association des Maires de France. S'il n'est pas un de mes amis politiques (apparenté nouveau centre), je m'honore de pouvoir le considérer comme un ami personnel, le côtoyant et l'appréciant depuis de longues années dans diverses instances nationales. Il avait écrit, voici deux ans déjà: « *Avec ce qui s'annonce, c'est une remise en cause du service public local à un niveau que les gens n'imaginent même pas.* ».

Or, après s'être affronté lors du dernier congrès de l'Association des Maires de France avec les représentants du gouvernement sur ces questions, il vient d'écrire dans la revue *Pouvoirs locaux*: « *Partout, face à la crise économique et sociale, les communes et départements notamment, ont joué un rôle d'amortisseur au quotidien au près des plus faibles. Les priver de moyens, c'est courir le risque d'une destruction du lien social et d'une explosion incontrôlée de la société.* ». Fin de citation. Cette phrase est lourde de sens, et parce que j'ai déjà écrit bien des choses semblables sur ce point, il m'a semblé utile de vous préciser de nouveau cela à l'occasion de nos orientations budgétaires 2010, afin de vous dire de nouveau combien cette évolution est pour moi, pour nous, bien préoccupante. Il est important d'alerter une nouvelle fois nos habitants sur ses conséquences, comme je l'ai fait lors de la cérémonie des vœux où j'ai personnellement, et là encore plus largement que d'habitude, indiqué les raisons de mon « entrée en résistance » face à ces choix.

De nombreux départements sont déjà très touchés par les mesures prises, et celles annoncées. C'est pourquoi il me faut aujourd'hui préciser, à l'occasion de ce Conseil, parallèlement à notre analyse de ce que cela va donner pour les deux ans à venir, que:

« *La montée en puissance de la charge des compétences transférées ces dernières années, notamment aux départements, va dans les faits obliger ceux-ci à recentrer leurs financements sur*

*leurs compétences obligatoires (avant même une modification législative qui pourrait leur imposer la suppression de la clause dite « de compétence générale »), et priver notamment les communes des subventions d'investissement qu'ils leur attribuent, les obligeant soit à ne plus investir, soit à accroître la fiscalité locale sur les familles. De même la demande sociale notamment des associations va se reporter sur les communes qui ne pourront y faire face, les départements là encore n'ayant plus les moyens d'assurer des missions qui pour eux sont facultatives. ».*

Ces deux phrases sont celles d'un spécialiste de ces questions que j'ai cité lors du débat relatif au budget du SDIS du Cher, qui parlait alors de « l'assèchement financier des collectivités locales.

Et si vous ne vouliez qu'un seul exemple de cette réalité, je vous conseille de lire ce que le Conseil Général de Saône-et-Loire appelle le « plan de sauvegarde » de son budget. Il vous indique tout ce qui est supprimé dans ses dépenses, et la création par cette collectivité d'un nouvel impôt local pour l'aider à financer les dépenses sociales relatives aux personnes âgées de ce département « rural »...

En clair, ce n'est plus la solidarité nationale qui va financer les besoins mais... la solidarité départementale.

Maxime Camuzat détaillera ensuite les orientations budgétaires pour les parties fonctionnement et investissement de ce budget...